

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 JUILLET 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 24 Juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à BEGUEY sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 18 Juillet 2024

Présents : Catherine BERTIN, Laurent FOURCADE, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, Valérie MENERET, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Christiane CAZIMAJOU, Jean-Patrick SOULÉ, Françoise SABATIER QUEYREL.

Absents : Daniel BOUCHET (Suppléé Laurent FOURCADE), Didier CHARLOT, Jean-Marc DEPUYDT (Pouvoir François DAURAT), Bernard DRÉAU (pouvoir à Corinne LAULAN), Katell EYHARTZ, Patrick EXPERT, Vincent JOINEAU (pouvoir Jocelyn DORÉ), Michel LATAPY, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Jean-Bernard PAPIN, Jean-Marc PELLETANT (Pouvoir Valérie MENERET), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Mylène DOREAU), Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Laëtitia FAUBET (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Audrey RAYNAL (Pouvoir Françoise SABATIER QUEYREL), Aline TEYCHENEY (pouvoir à Michel GARAT).

Secrétaire de séance : Didier CAZIMAJOU

N°	DELIBERATION	Vote
1	<p><b>D2024-132 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU SUD GIRONDE - RETRAIT DE LA COMPETENCE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la modification des statuts du Pôle en supprimant dans l'article 4 compétence exercée par le Syndicat Mixte du Sud-gironde, le libellé ci-après : « PAH : Portage de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire et animation du label Pays d'Art et d'Histoire ».</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
2	<p><b>D2024-133 : LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) ANIMATION DE LA VIE LOCALE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le principe du lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Animation de la Vie Locale</p> <p>VALIDE le cahier des charges de l'AMI annexé à la présente délibération.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
3	<p><b>D2024-134 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE N°33-21-064 D'ACTION FONCIERE POUR LA PRODUCTION D'HABITAT ENTRE LA COMMUNE DE PUJOLS-SUR-CIRON, LA CDC ET L'EPFNA</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ci-annexé à la convention opérationnelle n°33-21-064 d'action foncière pour la production d'habitat entre la commune de Pujols/Ciron, la CDC et l'EPFNA</p>	<b>UNANIMITÉ</b>
4	<p><b>D2024-135 : PROJET DE MODIFICATION AU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DE TRAITEMENT</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>EMET un avis favorable au projet de modification au schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et à entreprendre toute démarche relative à ce sujet.</p>	<b>UNANIMITÉ</b>

5	<p><b>D2024-136 : PROJET DE SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES NOUVELLE-AQUITAINE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>EMET un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional des Carrières de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et à entreprendre toute démarche relative à ce sujet.</p>	UNANIMITÉ
6	<p><b>D2024-137 : INSTAURATION DU PERMIS DE LOUER – DELEGATION AUC COMMUNES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'instauration des régimes d'autorisation et de déclaration du permis de louer sur les périmètres désignés ;</p> <p>DELEGUE aux communes de Pujols s/ Ciron, Preignac, Lestiac s/Garonne, Béguey, Cadillac s/Garonne, Rions et Barsac la mise en œuvre et le suivi des articles L635-3 à L635-10 du Code de la Construction et de l'Habitation sur les territoires respectifs,</p> <p>FIXE la durée de cette délégation au 31/12/2026 ;</p> <p>ACTE qu'un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation sera adressé à la CDC Convergence Garonne par chacune des communes ;</p> <p>FIXE la date d'entrée en vigueur de ce dispositif au jour suivant l'expiration du délai de 6 mois à compter de la publication de la présente délibération ;</p> <p>NOTIFIE la présente délibération à la Caisse d'Allocations Familiales et à la caisse de la Mutuelle Sociale Agricole conformément à l'article L.635-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département de la Gironde.</p>	UNANIMITÉ
7	<p><b>D2024-138 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 100% EAC 2024- SESSION 1</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'attribution des subventions aux associations pour un montant de 2000€ TTC tel que présenté.</p>	UNANIMITÉ
8	<p><b>D2024-139 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION CROQUE LUNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition d'un avenant à la convention d'objectif 2023-2025 avec l'association Croque Lune afin de prévoir le versement d'une subvention de fonctionnement de 88 504.54 euros au titre de l'exercice 2024 au lieu de 70 000€ prévu initialement.</p>	UNANIMITÉ
9	<p><b>D2024-140 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EXERCICE 2023</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif ;</p> <p>TRANSMET aux Mairies des communes membres concernées qui en feront rapport à leur conseil avant le 30 septembre 2024 ;</p> <p>TIENT ce rapport à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque commune concernée.</p>	UNANIMITÉ
10	<p><b>D2024-141 : COTISATION ANNUELLE A L'ASSOCIATION « ROUTE DES VINS DE BORDEAUX EN GRAVES ET SAUTERNES »</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement de la subvention annuelle de 13 400€ à l'association « Route des vins de Bordeaux en Graves et Sauternes » ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 32 Contre : 1 Valérie MENERET</p> <p>Abstention : 2 Dominique CLAVIER Thomas FILLIATRE</p>

11	<p><b>D2024-142 : CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE-DEUX-MERS (OTEM)</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 15 000 euros à l'office de tourisme de l'entre deux mers (OTEM)</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE le dépôt des dossiers de candidature d'Entre-deux-Mers Tourisme, pour les actions mutualisées avec la CDC Convergence Garonne et l'OTPCP, auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du CoTL et du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'ACTT sur les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement touristique en respectant nos spécificités territoriales,</li> <li>- Valoriser les savoir-faire locaux et favoriser une consommation locale,</li> <li>- Faire de l'Arrière-Pays Bordelais un territoire de mobilités douces,</li> <li>- Faire de l'Arrière-Pays Bordelais un territoire engagé et accessible à tous,</li> <li>- Ancrer sur le territoire l'animation et la coordination des services Entre-deux-Mers Tourisme,</li> <li>- Améliorer la performance économique des structures touristiques</li> </ul> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 34 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Thomas FILLIATRE</p>
12	<p><b>D2024-143 : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF LA GIRONDE DU SUD - ACTUALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE ET BUDGET ANNUEL 2024</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement de 11 800 € à Sud Bordeaux Tourisme dans les conditions ci-exposées ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention présentée en annexe ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action seront inscrits au budget 2024.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
13	<p><b>D2024-144 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 (RIVE DROITE) - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATION N°2</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N°2 sur le budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 33 Contre : 1 Frédéric PEDURAND</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
14	<p><b>D2024-145 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 (RIVE GAUCHE) - APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N°2 sur le budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 33 Contre : 1 Frédéric PEDURAND</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
15	<p><b>D2024-146 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DANS LE CADRE DES ACTIVITES LIEES A CAP 33</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention afin de renforcer l'équipe d'éducateur sportif du service des sports dans le cadre des activités liées à CAP 33 pour l'été 2024.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
16	<p><b>D2024-147 : AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECOURIR AUX CONTRATS D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES POUR LE SERVICE ENFANCE ANIMATION</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à dix contrats d'accroissement temporaire d'activité au sein du Service Enfance Animation pour la rentrée scolaire 2024-2025 ;</p> <p>INSCRIT les crédits correspondant au budget principal 2024.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>

17	<p><b>D2024-148 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les conventions pour la mise à disposition de personnel pour permettre le fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de Communes Convergence Garonne conformément au tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="338 315 1286 636"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>Agents</th> <th>Durée de la convention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Cérons</td> <td>Buton Delphine</td> <td>01/09/24 au 31/08/25</td> </tr> <tr> <td>Cazaubon Nadia</td> <td>01/09/24 au 31/08/25</td> </tr> <tr> <td>Loupiac</td> <td>Bares Véronique</td> <td>01/09/24 au 31/08/25</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Podensac</td> <td>Archambault Angélique</td> <td>01/09/24 au 31/08/25</td> </tr> <tr> <td>De Sousa Maria</td> <td>01/09/24 au 31/08/25</td> </tr> <tr> <td>Ducouso Mylène</td> <td>01/09/24 au 31/08/25</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Portets</td> <td>Ouchakhnou Rachida</td> <td>01/09/24 au 31/08/25</td> </tr> <tr> <td>Martines Béatrice</td> <td>01/09/24 au 31/08/25</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Vaudon Mickaël</td> <td>01/09/24 au 31/08/25</td> </tr> </tbody> </table> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération ;</p> <p>INSCRIT au budget 2024 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant.</p>	Communes	Agents	Durée de la convention	Cérons	Buton Delphine	01/09/24 au 31/08/25	Cazaubon Nadia	01/09/24 au 31/08/25	Loupiac	Bares Véronique	01/09/24 au 31/08/25	Podensac	Archambault Angélique	01/09/24 au 31/08/25	De Sousa Maria	01/09/24 au 31/08/25	Ducouso Mylène	01/09/24 au 31/08/25	Portets	Ouchakhnou Rachida	01/09/24 au 31/08/25	Martines Béatrice	01/09/24 au 31/08/25		Vaudon Mickaël	01/09/24 au 31/08/25	UNANIMITÉ
Communes	Agents	Durée de la convention																										
Cérons	Buton Delphine	01/09/24 au 31/08/25																										
	Cazaubon Nadia	01/09/24 au 31/08/25																										
Loupiac	Bares Véronique	01/09/24 au 31/08/25																										
Podensac	Archambault Angélique	01/09/24 au 31/08/25																										
	De Sousa Maria	01/09/24 au 31/08/25																										
	Ducouso Mylène	01/09/24 au 31/08/25																										
Portets	Ouchakhnou Rachida	01/09/24 au 31/08/25																										
	Martines Béatrice	01/09/24 au 31/08/25																										
	Vaudon Mickaël	01/09/24 au 31/08/25																										
18	<p><b>D2024-149 : APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING INTERCOMMUNAL DE CADILLAC-SUR-GARONNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le choix de confier la concession de service sous forme de délégation de service public pour gestion du camping intercommunal à Cadillac sur Garonne à la société CAMPING CAR PARK pour une durée de 8 ans.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de délégation de service public et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ																										
19	<p><b>D2024-150 : ATTRIBUTION DES MARCHES PLUI</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ATTRIBUE le lot 2 « Elaboration des OAP » à la société CYRILLE BONNET pour un montant de 49 525 Euros € HT € HT soit 59 430 € TTC</p> <p>ATTRIBUE le lot 3 « Mise à jour des éléments du diagnostic et du PADD » à la société CAIRN TERRITOIRES pour un montant de 16 180 € HT soit 19 416 € TTC.</p> <p>ATTRIBUE le lot 4 « Production des éléments du projet, élaboration des outils réglementaires et mise en forme du dossier pour arrêt et approbation du PLUi » à la société CAIRN TERRITOIRES pour un montant total de 92 120 € HT soit 110 544 € TTC</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits marchés</p>	UNANIMITÉ																										

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H30.

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 31/07/2024  
Qualité : Parapheur Président C.C.C.G. Convergence Garonne

MIS EN LIGNE LE : 1/08/2024